



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 10 mars 2016

Avis sur un permis de construire d'un bâtiment agricole - Commune de Mérobert -

1) Rappels généraux

Les communes ne disposant pas de document d'urbanisme opposable (ni Plan Local d'Urbanisme, ni Plan d'Occupation des Sols, ni Carte Communale) sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les demandes de permis de construire sont alors instruites par l'État.

La CDPENAF émet un avis simple sur les demandes de permis de construire situés en espaces agricoles, naturels ou forestiers (art L.111-4-2° et L.111-5 du code de l'urbanisme).

2) Dossier présenté

a) Commune

L'autorisation concernée est située sur la commune de Mérobert.

b) Autorisation d'urbanisme sollicitée

Le permis de construire n°PC091 393 16 50002 a été déposé en mairie le 4/02/2016.

3) Délibération et avis

Après délibération, à l'unanimité, la CDPENAF émet un **avis favorable** au projet de permis de construire présenté.

La commission constate que le projet de permis de construire consomme de l'espace agricole de manière raisonnable. Il s'agit d'un équipement nécessaire à l'activité agricole, qui ne compromet pas la qualité paysagère du site (impact modéré).

Cependant, la commission souhaite qu'une réflexion soit menée sur la possibilité d'un aménagement végétalisé. Elle encourage le porteur de projet à se référer à des guides architecturaux et paysagers rédigés par des parcs naturels régionaux, notamment en ce qui concerne la couleur des façades et toitures du bâtiment projeté.

Le président de la CDPENAF,



YVES RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>